



Le mot de Madame le Maire

Finies les préparations pharmaceutiques, vous m'avez choisie pour faire avancer notre commune pendant 6 ans.

Je profite de ce premier bulletin municipal pour vous remercier de votre soutien. Je ne compte pas travailler seule, mais avec les 14 conseillers(ères) et toute la population.

Les travaux engagés précédemment seront bien sûr poursuivis (lotissement de Bel Air, voirie,...).

Toute cette nouvelle équipe reste à votre écoute pour vos propositions, remarques ou autres suggestions. Une boîte à idées est à votre disposition en Mairie.

Dans l'attente de vous rencontrer, le conseil municipal vous souhaite un bel été ensoleillé.



Marie-Claire DOUENAT

La nouvelle équipe municipale



De gauche à droite : Evelyne BARDOU, Adjointe au Maire, Emmanuel LAMBERT, Adjoint au Maire, Marie-Claire DOUENAT, Maire, Jacqueline LEYZOUR, Adjointe au Maire, Karl PIRON, Adjoint au Maire.



De gauche à droite : Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Benoît JAMET-ROBERT, Jacqueline LEYZOUR, Michel MARIE, Marie-Claire DOUENAT, André BARDOU, Anne DEBEIX, Karl PIRON, Colette PELOU, Franck BRIEUC, Emmanuel LAMBERT, Evelyne BARDOU, Patrick BOGUENET et Sandrine DUPAS.

Les Adjoints au Maire

Evelyne BARDOU

1ère Adjointe

En charge des finances, gestion du personnel communal et de la communication.

Karl PIRON

2ème Adjoint

En charge de la voirie et des chemins communaux, des travaux et bâtiments communaux, gestion du service technique et de l'urbanisme.

Jacqueline LEYZOUR

3ème Adjointe

En charge des affaires scolaires et sociales, des élections, du fleurissement, des fêtes et cérémonies.

Emmanuel LAMBERT

4ème Adjoint

En charge des animations, activités sportives, vie associative, affaires culturelles, gestion de la médiathèque et la gestion des salles communales.

Permanences du Maire et des Adjoints sur rendez-vous uniquement.



Commissions communales

Commission Finances

- Evelyne BARDOU
- Karl PIRON
- André BARDOU
- Claude ROBERT
- Claudine DELACOURT

Commission Ressources humaines

- Evelyne BARDOU
- Sandrine DUPAS
- Michel MARIE
- Claudine DELACOURT

Commission Urbanisme

- Karl PIRON
- Emmanuel LAMBERT
- Michel MARIE
- André BARDOU
- Claude ROBERT

Commission Voirie et travaux

- Karl PIRON
- Michel MARIE
- Patrick BOGUENET
- André BARDOU
- Claude ROBERT
- Benoît JAMET-ROBERT

Commission Animation, culture, sport, associations

- Evelyne BARDOU
- Jacqueline LEYZOUR
- Emmanuel LAMBERT
- Anne DEBEIX
- Franck BRIEUC
- Colette PELOU
- Benoît JAMET-ROBERT

Commission Communication

- Evelyne BARDOU
- Jacqueline LEYZOUR
- Emmanuel LAMBERT
- Anne DEBEIX
- Colette PELOU

Commission Préservation et valorisation du patrimoine

- Karl PIRON
- Emmanuel LAMBERT
- Anne DEBEIX
- Sandrine DUPAS
- Franck BRIEUC
- Michel MARIE
- Patrick BOGUENET
- André BARDOU

Commission Services aux habitants, mobilité, économie locale

- Jacqueline LEYZOUR
- Anne DEBEIX
- Franck BRIEUC
- Colette PELOU
- Patrick BOGUENET

Appel d'offres

Membres titulaires :

- André BARDOU
- Karl PIRON
- Emmanuel LAMBERT

Membres suppléants :

- Benoît JAMET-ROBERT
- Patrick BOGUENET
- Jacqueline LEYZOUR

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) Brusvily / Plumaudan

Délégués titulaires :

- Jacqueline LEYZOUR
- Benoît JAMET-ROBERT
- Emmanuel LAMBERT

Délégués suppléants :

- Marie-Claire DOUENAT
- Claudine DELACOURT
- Colette PELOU

Les Conseillers municipaux délégués

Franck BRIEUC

En charge du sport, des familles, de la jeunesse et des relations avec les associations.

Sandrine DUPAS

En charge de la préservation et de la valorisation du patrimoine communal.

Commissions extramunicipales

Le conseil municipal souhaite associer les habitants à la vie de la commune en créant des **commissions extramunicipales**. Elles pourront porter par exemple sur : le patrimoine, l'animation, la culture, le service aux habitants, la mobilité ou l'économie locale.

Ces commissions seront définies en conseil et la liste sera communiquée ultérieurement.

Si vous souhaitez participer à l'une de ces commissions, sur des sujets qui vous intéressent, vous pourrez vous inscrire en Mairie.



Reprise des opérations "argent de poche" pour les jeunes

Pendant les vacances scolaires (été, Toussaint, Noël...)
Pour les jeunes à partir de 16 ans et jusqu'à la veille de la majorité
15 € pour 3 heures de mission (avec 30 minutes de pause)

Différentes missions encadrées pourront être proposées selon la saison : réfection (nettoyage, peinture) de la salle Jules Ferry, désherbage et nettoyage des lavoirs de la commune, nettoyage du puits de la Rue des Ecoles, désherbage du cimetière...

Dossier d'inscription à retirer en Mairie de Brusvily.

Brusvily Kids : les sorties jeunes ouvertes aux 6-17 ans

L'équipe municipale a souhaité maintenir le dispositif communal des "sorties jeunes" mis en place par la précédente équipe, en l'ouvrant aux 6-9 ans et en lui donnant un nom : **Brusvily Kids !**

Cet été, deux sorties ont été prévues en juillet. Le jeudi 16 juillet, une sortie Brusvily Kids, en car à Saint-Cast-le-Guildo. Au programme : accrobranche à Saint-Cast Aventure le matin, puis pique-nique et jeux de plage l'après-midi. 35 enfants et jeunes étaient présents.

Le jeudi 23 juillet, Brusvily Kids a proposé comme l'an passé, une sortie à Cobac Parc et à l'Aqua'Fun Park qui a également réuni 35 enfants et jeunes.

La Mairie prend en charge le transport en car le cas échéant ainsi que la moitié de l'entrée.

Les accompagnateurs sont les bienvenus, leur entrée est prise en charge. Les sorties sont ouvertes aux jeunes habitant Brusvily, quelque soit le lieu de scolarisation de l'enfant.

Le programme Brusvily Kids de la saison 2020-2021 sera dévoilé à l'automne...



Les Brusvily Kids ! sur la plage de Saint-Cast-le-Guildo.

Journée citoyenne

Appel aux bénévoles

Le samedi 10 Octobre à partir de 9 h.
Entretien du Bois des Mézières, des chemins, lavoirs...

Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie.

Journée festive du samedi 29 Août 2020 : les Brus'folies 1ère édition

La nouvelle commission municipale "Animation Culture Sport Associations" a proposé aux associations vendredi 19 juin dernier la tenue d'un forum en plein air, lors d'une journée festive le samedi 29 août 2020.

La première raison est de proposer une alternative à la faible fréquentation du forum qui se tient habituellement en même temps que le forum des associations de Dinan. L'idée est de valoriser et de communiquer les actions culturelles et sportives qui se tiennent à Brusvily et dans les communes voisines.

L'autre raison est de créer un temps fort, festif et convivial, pour faire se rencontrer les habitants lors d'une fête de village, à la veille de la rentrée, sous le nom : « les Brus'folies ».

Au programme de 14h à 21h, sur le parking de la salle des fêtes et la pelouse attenante : un forum des associations en plein air, avec des séances d'initiation et de démonstration (football, gym, yoga, cyclos..), un rassemblement de véhicules anciens avec l'Amicale des Vieux Pistons d'Armor, un baptême de poney avec les Cavaliers du Guinefort, les ânes d'André MAILLARD, les poteries de Martine MAILLARD-GUERY, des manèges, un mur d'escalade, des jeux en bois XXL avec l'Amicale laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan, une fanfare, un groupe de musique traditionnelle, un cercle de conteurs sur la prairie avec la bibliothèque, l'animation de la journée par la troupe de théâtre locale, les Ki'ka'farcas qui vont s'improviser crieurs publics, et encore bien des surprises ! La Protection civile de Dinan tiendra un stand et fera de la sensibilisation en plus d'assurer les premiers secours.

Buvette et restauration sur place.

L'autorisation de cette manifestation est soumise à autorisation de la Préfecture. Une déclaration a été déposée en ce sens en application de l'article 3 du décret du 31 mai 2020, pour l'organisation d'une manifestation de plus de dix personnes sur la voie publique. Au programme : mesures de prévention sanitaire, hygiène des mains et distanciation physique notamment. La réponse d'autorisation ou de refus sera délivrée par la Préfecture, au plus tard la veille de l'évènement.

Application des mesures sanitaires en vigueur au jour de la manifestation.

Les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître en Mairie, pour donner un coup de main pour cette journée. Les associations des communes voisines et acteurs socio-culturels locaux peuvent également nous contacter, pour participer à la manifestation.



Nouveau site internet pour Brusvily

Depuis le 1er Février dernier, la Mairie de Brusvily est dotée d'un nouveau site internet : www.brusvily.fr

Outre le fait de pouvoir en garder la maîtrise et la mise en ligne de son actualité, la commission "communication" souhaitait travailler avec un prestataire local, la société PANDAO, de Saint-Samson-sur-Rance a été retenue.

N'hésitez pas à consulter les différentes rubriques et à faire des propositions auprès de la commission "communication", si vous avez des sujets à publier.



"Miroir, miroir, où est la poubelle !"

Une fois de plus, des dépôts sauvages et dégradations de biens publics ont eu lieu (parking cimetière, toilettes publiques, terrain des sports, atelier municipal et lavoir de "La Bodinais") ci-après quelques photos.



Nous disposons de points de collectes, pourquoi certains continuent de salir notre commune ?!

Un déchet en appelle toujours un autre, chacun doit s'efforcer de ne pas être un maillon de cet incivisme.

Agissons ensemble pour un environnement plus propre !

Ainsi nous pourrons dire "j'aime ma rue, j'aime ma ville".

Les points de collectes présents sur la commune et que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser, sont :

- Parking du cimetière : papier – verre – plastique – Relais (vêtements recyclés)
- Rue du Puits (près de la boulangerie) : verre
- La Lande Morin : verre
- La Vieux Ville : verre
- La Ville aux Vieilles : verre
- Le Creux : verre

Végétation et entretien des abords

La Mairie tient à rappeler que chaque habitant est responsable de l'entretien des abords de son logement. Il appartient donc à chacun de faucher, arracher les mauvaises herbes, tailler les branches qui dépassent sur l'espace public (trottoirs et voies de circulation).

Recensement pour le plan canicule

Comme chaque année, le plan national canicule prévoit le recensement par la Mairie de toutes les personnes fragilisées par leur âge ou leur état de santé désirant bénéficier d'une vigilance particulière. Elles pourront ainsi être accompagnées en cas de déclenchement d'un plan d'alerte départemental si des risques climatiques exceptionnels surviennent.

Les personnes qui souhaitent être recensées ou inscrire des proches, doivent se rendre en Mairie.



Bibliothèque / Culture

Enfin déconfinés !!!!

La bibliothèque a pu réouvrir ses portes, les bénévoles sont heureux de vous y accueillir les mercredis de 15 h à 17 h et les samedis de 10 h à 12 h.

Deux ateliers ont été proposés en début d'année par des animatrices de la "Bibliothèque des Côtes d'Armor".

Des groupes d'une dizaine d'enfants ravis ont pu faire un livre animé ou de la sérigraphie.



La fermeture estivale aura lieu le samedi 18 juillet à 12 h et la réouverture le samedi 29 août à 10 h.

Vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à venir rejoindre le groupe de bénévoles, vous serez bien accueillis car "plus on est de fous plus on rit".

Nouveau, à partir du 4 septembre

- Ouverture tous les vendredis soirs de 17 h à 18 h 30 (en test jusqu'aux vacances de Noël).
- Contes et histoires racontés aux enfants par un bénévole, tous les premiers samedis de chaque mois de 11 h à 12 h (accès libre).

Programme d'animations

- "Après-midi jeux familles", samedi 17 octobre de 15 h à 18 h dans la salle du conseil municipal.
- "Apéro lecture", vendredi 13 novembre de 18 h à 20 h au restaurant l'Escale.

Sortez masqués !!



Les masques, confectionnés par un groupe de bénévoles seront désormais en distribution libre dans ces lieux aux horaires d'ouverture. Merci à tout ceux qui ont participé à leur confection.

Etat Civil

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

Naissances

Depuis le 1er Janvier dernier, la commune compte 10 petits Brusviliens de plus.

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Décès

Depuis le 1er Janvier dernier, 7 Brusviliens nous ont quittés.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



50 ans de mariage



Le samedi 13 Juin, la famille DUPAS était réunie à la Mairie pour célébrer les 50 ans de mariage de Gérard et Chantal ! Ils ont été reçus dans la salle d'honneur par le nouveau Maire ; Marie-Claire DOUENAT a souligné que le couple a toujours vécu à Brusvily, et y a élevé ses deux filles, Delphine et Sandrine. Cette dernière a intégré le nouveau conseil municipal.

Nous leur souhaitons encore beaucoup de bonheur pour les prochaines décennies.

Vous venez d'avoir 16 ans : PENSEZ AU RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la Mairie **à partir du jour des 16 ans.**

Pièces justificatives à apporter :

- Livret de famille
- Pièce d'identité

Le recensement reste **obligatoire**, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).



Nous vous informons que conformément au décret n°2014-1295 du 31 Octobre 2014 : l'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule moteur sur une voie ouverte à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais fixé à 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée (l'apprentissage dit anticipé de la conduite), (art. R. 211-3 du Code de la Route).



Urbanisme

Permis de construire

PC 022 021 19 C 0007	La Pirotais	Aménagement d'un garage en maison d'habitation
PC 022 021 19 C 0008	Rue des Aubépines	Construction d'une maison d'habitation
PC 022 021 20 C 0001	Rue des Noyers	Construction d'une maison d'habitation

Rappel des règles d'urbanisme



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer une surface de plancher, de modifier le volume d'un bâtiment, d'agrandir une ouverture, d'édifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation. Faute de quoi, vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire. N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès du secrétariat de Mairie dès que vous avez un projet.

L'ÉNERGIE EN ACTION



Jeudi 26 novembre 2020

Vendredi 27 novembre 2020

Samedi 28 novembre 2020

A Dinan, lors du nouveau Forum d'Énergie en Action 2020,

Vous pourrez apprendre des astuces pour économiser l'énergie, gérer vos déchets, fabriquer vos produits d'entretien, mieux utiliser vos appareils ménagers, etc...

Profitez-en, c'est **GRATUIT** !

Contact éventuel : GUY au 07 86 56 95 42

Rappel des règles en matière de bruits et de nuisances

Troubles de voisinage et bruits de comportement

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit :

- bruits intenses répétés ou longs (si vous faites une fête familiale, pensez à prévenir vos voisins),
- ou tapage injurieux (insultes)

En cas de plainte, une amende forfaitaire de 68 € peut être infligée à l'auteur du trouble.

Travaux bruyants : rappel de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Réglementation sur les feux

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit :

- de fumer du 1er Juillet au 30 Septembre
- de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices...)
- à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non ou à leurs ayants droits de porter ou d'allumer du feu.

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année pour les particuliers, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Le brûlage des déchets verts produits par les exploitants agricoles est soumis à une autorisation écrite préalable du Maire.

Ces dispositions sont valables pour toute la population (bourg et villages).

Stationnement gênant

Rappel : le stationnement est interdit sur les trottoirs notamment devant la salle des fêtes et la boulangerie.

Tout stationnement hors d'un emplacement défini par marquage s'avère gênant voire dangereux car il gêne la visibilité. Les trottoirs sont réservés aux piétons et aux personnes en situation de handicap.

Association Enora

Notre planning a été bouleversé cette année à cause du confinement lié au Covid.

Nous avons fait une rétrospective sur l'année 2019 qui a été un succès lié à notre nouvelle formule.

Nous renouvellerons cette année la balade le dimanche 4 Octobre 2020 suivie d'un repas si nous parvenons à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Nous n'avons pas contacté les sponsors par manque de temps.

Le circuit moto sera presque identique à celui de 2019, il faut encore bien finaliser l'itinéraire avant de pouvoir demander les autorisations nécessaires à notre sortie.

L'équipe qui gère les quads va aussi préparer son parcours.

Nous espérons vivement que cette balade pourra se dérouler dans de bonnes conditions car les enfants malades et les équipes de soignants ont besoin de dons pour le bon fonctionnement des activités qui leur permettent des temps de pause entre les soins médicaux.

Pour rappel nous avons effectué un don de 3 500 € en novembre 2019.

Nous comptons sur les nombreux bénévoles qui encadrent habituellement cette manifestation et bien sûr aussi sur les spectateurs, qui seront peut-être encore plus nombreux le dimanche.

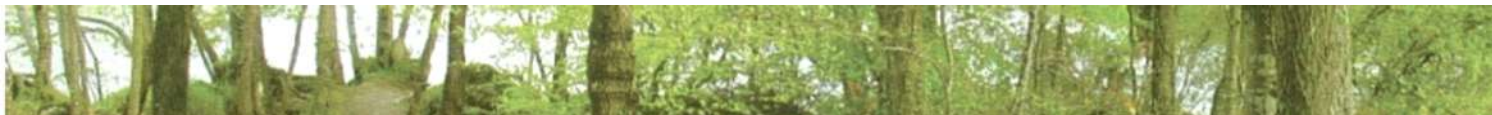


Tchoupi

Comme beaucoup d'associations, Tchoupi a fait une pause depuis le mois de mars, mais espère reprendre ses activités, en toute sécurité, à la salle Jules Ferry dès le mois de septembre.



En attendant, nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à Kewen, Alice, Swann, Lina, Sacha et Valentin.



A.B.T.L.



Malgré le contexte perturbé, le 9 juillet dernier les enfants de la section Théâtre de l'ABTL ont pu présenter en privé leur spectacle devant parents et amis: "l'assassin habite au 24" de Yves HUET.

Une soirée chaleureuse qui s'est déroulée à Saint-Carné dans le jardin de Pascaline, maman d'une des comédiennes en herbe.

C'était sans compter sur l'investissement de tous les parents, puisqu'ils ont préparé scène, lumières, tonnelles et apéritif !

Un moment d'autant plus émouvant car c'était la dernière de leur professeur Anne DOUENAT, investie depuis 5 ans dans cette belle aventure. Elle a pu à cette occasion être remerciée et félicitée sincèrement par tous les parents.

Une pensée pour nos chers Ados qui n'ont pas pu se produire cette année. Avis aux amateurs donc, pour reprendre la section Théâtre Jeunes. Venez nombreux ! Vous êtes attendus par une quinzaine d'enfants et d'adolescents.



Association Sportive de Bobital et Brusvily

L'A.S.B.B. (Association sportive de Bobital et Brusvily) a officiellement été créée. Elle regroupe les deux clubs de football de Bobital et Brusvily au sein d'une même entité.

Les négociations pour cette fusion avaient démarré dès le mois de mars 2019.

Un plan d'actions comprenant la mise en place de nombreuses commissions et sous-commissions a été présenté. « Il s'agit de structurer le nouveau club au niveau associatif, sportif et éducatif. »

Le nouveau bureau a été constitué par des membres à parts égales issus des deux anciens clubs.

- Présidents : Gilles LEVAVASSEUR et Jean-Yves LECUYER
- Vice-présidents : Philippe HEUVELINE et Didier HENRY
- Trésorières : Carole ROUXEL et Laure FRONTIN
- Secrétaires : Hervé FONTAINE et Richard Adrien BESNARD.



Crédit photo : Ouest-France

Après Nolan HEURLIN, l'année passée, qui avait signé à Guingamp, c'est le jeune Noa COURTOUX, évoluant en U13, qui va intégrer dès septembre prochain le pôle espoir Bretagne.

Noa, né le 23 février 2007 est ainsi sorti dans les 16 premiers de la Bretagne. Il a donc été choisi pour intégrer le pôle espoir breton, qui a, notamment, vu passé Yoann GOURCUFF ou encore, Romain DANZÉ.

En parallèle, Noa a signé un contrat avec le club professionnel d'En Avant Guingamp, où il évoluera en catégorie U14.

C'est une fierté et une récompense pour l'ensemble des dirigeants du club.



Crédit photo : Le Petit Bleu



Association Gym Brusvily

C'est autour d'un apéritif dînatoire, que nous nous sommes retrouvés après de long mois d'absence.

Nous avons échangé sur notre vécu pendant le confinement. Les cours permettaient de se changer les idées et certaines personnes se sont senties seules durant cette période d'arrêt.
Tous étaient très heureux de se revoir en bonne santé.

La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et dans la joie !

Nous nous retrouverons le 16 septembre 2020, pour la reprise des cours :

- 9 h 30 à 10 h 30 le matin

- 20 h 30 à 21 h 30 le soir

Animés par Maryline LEDOULT

Nous étudions la possibilité de 2 cours le matin, vu le nombre de personnes présentes.

Contacts :

- Jocelyne HURE : 06.09.57.68.11

- Marie-France GOUAULT : 06.83.36.06.35



Bulletin Municipal de la commune de BRUSVILY

Responsable de la publication :

Evelyne BARDOU, Adjointe au Maire

Membres de la commission communication :

Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Anne DEBEIX,
Colette PELOU

Réalisation et impression :

Mairie de Brusvily

MAIRIE DE BRUSVILY

3 Place de l'Eglise - 22100 BRUSVILY

Tél. 02.96.84.55.22

Fax. 02.96.84.53.51

Mail : mairie-brusvily@wanadoo.fr

Facebook : Brusvily Clic

